





Rapport d'activité 2009

De la MMG de Boulogne sur Mer

Après un rapport d'étape arrêté au 30 Novembre, l'association SAMBA adresse son rapport annuel arrêté au 31 décembre avant un prochain rapport prévu au 30 juin 2009.

En guise d'introduction, il nous semblait urgent d'interpeller nos partenaires du FIQCS sur la débauche d'énergie demandée aux coordonateurs des MMG et sur la nécessité d'en discuter ... une convention étant par définition, signée entre deux parties !

FICHE DE PRESENTATION

Intitulé du projet :

Maison Médicale de Garde de Boulogne sur Mer

Caractéristiques du promoteur

Association SAMBA (Service d'assistance médicale pour Boulogne et son agglomération)
Association loi 1901 fondée en 2004 et réunissant les médecins des secteurs de Boulogne - St Martin, Outreau – Le Portel – Equihen, Wimille – Wimereux, La Capelle, Saint-Léonard

Historique et justification du projet :

En 2003, les coordonnateurs des secteurs concernés constatent les difficultés croissantes à organiser la permanence des soins, compte tenu des caractéristiques qui se dégradent au fil du temps et suscitent de moins en moins le volontariat des généralistes pour cette mission. Ils décident de fonder une Maison Médicale de garde dans le cadre d'une contractualisation avec leurs collègues du Centre Hospitalier de Boulogne sur mer et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. La MMG a ouvert ses portes le 15 Septembre 2004 et a bénéficié d'un financement FAQSV depuis 2005. Depuis 2004, les textes légaux et les rapports concernant la Permanence des soins valident la justesse de cette organisation.

Zone géographique

Secteurs de Boulogne - St Martin, Outreau - Le Portel - Equihen, Wimille - Wimereux, La Capelle. Le secteur de St Léonard a adhéré à cette organisation, courant 2008.

Population visée

Environ 117 000 habitants

Pathologie ou problématique médicale

Assurer une Permanence des soins dans des conditions adéquates de sécurité et de qualité des soins pour le patient et pour le médecin, régulée par les Centres de Régulation et coordonnée avec le Service des Urgences du Centre Hospitalier.

Professionnels concernés

125 médecins généralistes

Principales actions

Pérenniser la Maison Médicale de garde au sein du Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer, à proximité du Service des Urgences avec lequel elle est coordonnée, de même qu'elle est régulée par le CRRAL. Les médecins issus des 5 secteurs se relayent pour y assurer une permanence des soins le soir de 20h à 24h, le Samedi de 14h à 18h et de 20h à 24h et le Dimanche de 09h à 14h et de 17h à 22h.

IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

Forme du regroupement :

Associations loi 1901 SAMBA : Service d'Assistance Médicale pour Boulogne et son Agglomération.
191 Route de Saint Omer, 62280 Saint Martin Boulogne.

Dr Nathalie Rousselot
Médecin Généraliste, Présidente de SAMBA

Lieu d'exercice :
BOULOGNE SUR MER

N° de téléphone : 03 21 31 56 29

N° de fax : 03 21 83 15 16

e-mail : nathalie.rousselot@dbmail.com

Adresse : 60 rue du Camp de Droite
Code postal : 62200

Ville : BOULOGNE SUR MER

Dr Pierre Névians
Médecin généraliste, Trésorier de SAMBA

Lieu d'exercice :
SAINT-MARTIN BOULOGNE

N° de téléphone : 03 21 80 46 58

N° de fax :

e-mail : docteur@nevians.com

Adresse : 191 route de Saint Omer
Code postal : 62280

Ville : Sant-Martin Boulogne

L'association SAMBA présente à ses partenaires le rapport 2009 concernant la Maison Médicale de garde de Boulogne sur mer.

(a) CADRE REGLEMENTAIRE

B. Association SAMBA

Cette association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination: "Service d'assistance médicale du Boulonnais et de son agglomération" (SAMBA), a pour objet : L'organisation et la gestion de la permanence des soins apportés à la population par les médecins libéraux de l'agglomération boulonnaise et de ses environs et la mise en commun, l'échange d'informations dans le domaine de la santé entre les dits médecins.

125 médecins sont adhérents à SAMBA en 2009 et couvrent une population d'environ 117000 habitants répartis dans les 5 secteurs : Boulogne St Martin, Outreau Le Portel Equihen, La Capelle, Wimille Wimereux, Saint-Léonard. 119 médecins sont inscrits au tableau de garde en 2009, 6 sont dispensés de garde. 1 médecin hors secteur et 12 médecins remplaçant participent.

Le Conseil d'administration, est composé par :

- | | | | |
|-------------------|-------------------|------------------------|----------------------|
| • Benoît Bourgain | • Olivier Demarcq | • JeanYves Grosbety | • Gérard Lethelier |
| ▪ Jérémie | • Eric Gérard | • Thierry Hennequin | • Pierre Nevians |
| • Caudin | • Sylvain Gournay | • Jean-Jacques Laurent | • Nathalie Rousselot |
| • Loïc Delavenne | | | |

Le Bureau est composé de :

- | | |
|--|--------------------|
| • Présidente : | Nathalie Rousselot |
| • Vice Président délégué à la Permanence des soins : | Loic Delavenne |
| • Vice Président délégué à l'information professionnelle : | Jérémie Caudin |
| • Trésorier : | Pierre Névians |
| • Trésorier adjoint : | Benoit Bourgain |
| • Secrétaire : | Sylvain Gournay |
| • Secrétaire délégué à la Pharmacie : | Jean-Yves Grosbety |

C. Protocole expérimental 2004

PROTOCOLE A TITRE EXPERIMENTAL RELATIF AUX MODALITES D'ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS SUR LES SECTEURS DE BOULOGNE-SAINT-MARTIN (n°301), OUTREAU-LE PORTEL(n°307), WIMILLE-WIMEREUX (n°312) ET LA CAPELLE (n°306).

- **Vu** le Code de Santé Publique, notamment son article L 63155-1,
- **Vu** le Code de déontologie médicale, notamment son article 77,
- **Vu** l'ordonnance n° 2003-850 du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé,
- **Vu** le décret n°2003-880 du 15 septembre 2003 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins et modifiant le code de santé publique,
- **Vu** le décret n° 2003-881 du 15 septembre 2003 modifiant l'article 77 du décret n°95-100 du 6 septembre 1995 portant code de déontologie médicale,
- **Vu** la circulaire n° 587/DHOS/01/2003 du 12 décembre 2003 relative aux modalités d'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

- **Vu** la circulaire n°399/DHOS/SDO/2002 du 15 juillet 2002 relative à la permanence des soins en ville,
- **Vu** la circulaire n° 195/DHOS/01/2003 du 16 avril 2003 relative à la prise en charge des urgences,
- **Vu** la délibération du bureau du FAQSV du 11 décembre 2003 relative à la création d'une maison médicale de garde à Boulogne-sur-mer,
- **Vu** l'avis du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires du 17 février 2004,
- **Vu** les relevés de conclusions de la réunion du Sous-comité médical du 16 mars 2004.

PREAMBULE

Le présent protocole résulte de la volonté des acteurs de la permanence des soins de réduire le nombre de secteurs et de rechercher des solutions répondant aux besoins de la population aux attentes des médecins généralistes et aux possibilités de contribution de l'assurance maladie de façon à assurer la continuité des soins.

Le protocole conclu décrit un dispositif expérimental d'organisation de la permanence des soins sur les secteurs de BOULOGNE-SAINT-MARTIN (n°301), OUTREAU-LE PORTEL(n°307), WIMILLE-WIMEREUX (n°312) et LA CAPELLE (n°306).

ARTICLE 1 : MAISON MEDICALE DE GARDE

La maison médicale de garde de Boulogne-sur-mer est implantée sur le site du Centre Hospitalier Duchenne mis à disposition par le Centre Hospitalier. Elle permet à un médecin d'assurer des consultations tous les soirs de 20 à 24 heures, le samedi de 14 heures à 18 heures et de 20 à 24 heures et les dimanches et jours fériés de 9 heures à 14 heures et de 17 heures à 22 heures.

Le médecin de permanence à la maison médicale ne peut la quitter pendant la durée de cette permanence des soins.

Les patients sont orientés par le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL) ou par le service des urgences. Ceux qui se présentent spontanément seront pris en charge si la demande est justifiée.

Pour les malades ne pouvant pas se déplacer, un moyen de transport financé par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) est prévu.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS

Tous les appels relevant de la médecine libérale sont régulés par le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL).

Les consultations sont assurées dans un lieu unique au sein de la maison médicale de garde aux heures d'ouverture décrites dans l'article 1.

Un médecin est d'astreinte sur chacun des quatre secteurs pour assurer d'éventuelles visites de 20 à 24 heures les jours de semaine, de 12 à 24h le samedi et de 8 h à 24 h les dimanches et jours fériés.

Après 24 heures, un conseil médical peut être donné par le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL). Le service des urgences du Centre Hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER accueille les patients nécessitant un acte médical.

C. Cahier des charges départemental et cadre réglementaire

- La maison médicale de garde est maintenue ouverte après la phase expérimentale du 15 septembre au 30 novembre 2004. L'évaluation portant sur la période du 15 septembre au 15 novembre a permis la validation des résultats par le sous comité médical du CODAMUPS du 25 Novembre 2004. Le maintien du dispositif de la MMG est confirmé par le cahier des charges départemental sur la permanence des soins du 19 mai 2005.
- Le fonctionnement de la maison médicale de garde de Boulogne sur mer est conforme au cahier des charges départemental validé par le CODAMUPS du 19 mai 2005 qui lui-même fait référence en particulier au Décret n° 2005-328 du 7 avril 2005 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins et aux conditions de participation des médecins à cette permanence.

Ce cahier des charges précise en outre que :

Pour partie de la période comprise entre 20 heures et 8 heures, le Décret n° 2005-328 du 7 avril 2005 précise à l'article R. 730 - Article 1 (Alinéa 2), que le cahier des charges peut prévoir que la permanence des soins soit assurée selon des modalités distinctes de celles prévues au

1^{er} alinéa du dit article. Ces modalités sont définies en fonction des besoins de la population, évalués à partir de l'activité médicale constatée et des délais d'intervention dans les différents secteurs du département. A cette fin, les limites des secteurs définis peuvent varier selon les périodes de l'année et être adaptées, pour toute ou partie de la période de permanence des soins, aux besoins de la population (Cf : Article 4).

Il est toutefois mentionné au cahier des charges, que l'organisation de la permanence des soins reste assurée entre 20 heures et 8 heures sur chaque secteur mais pas nécessairement par un médecin de garde et selon les secteurs notamment par le biais de :

- *Regroupements de certains secteurs sur certaines tranches horaires.*
- *Signatures de conventions entre les différents acteurs du dispositif.*

Ces modalités peuvent être différentes entre 20 et 0 heure et entre 0 et 8 heures.

Textes légaux :

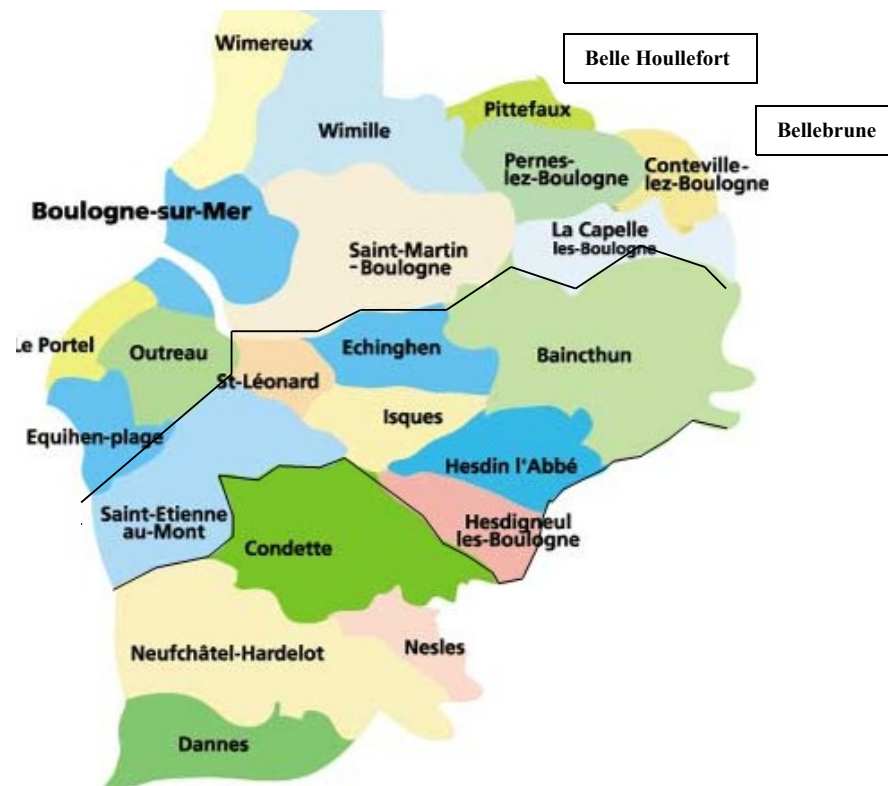
- **Décret 2003 880/881,**
- **Décret 2005 328 du 7 Avril 2005,**
- **Décret 2006 1686 du 28/12/2006**
- **Circulaire N° DHOS/DSS/CNAMTS/O1/1B/2007/137 DU 23 MARS 2007**

a) Modalités de fonctionnement

2. Démographie et participation

- La MMG concerne 20 communes dont 18 appartiennent à la Communauté d'Agglomération.
- Le rattachement du secteur de St Léonard, le 10/04/2008, amène la nouvelle organisation à couvrir les 116743 habitants de 20 communes (dont 18 de la CAB) par 125 médecins.
- **Démographie** : 125 médecins sont adhérents à SAMBA en 2009 et couvrent donc la population des secteurs de Boulogne St Martin, Outreau Le Portel Equihen, La Capelle, Wimille Wimereux, St Leonard. 119 médecins sont inscrits au tableau de garde, 6 sont dispensés de garde, 1 médecin hors secteur participe, de même que 12 médecins remplaçants. En 2009, 3 médecin ont pris leur retraite, et 3 médecins se sont installés.

• SAINT-LEONARD :	4017 hts	
• BAINCTHUN :	1225 hts	
• ECHINGHEN :	364 hts	
• HESDIGNEUL :	764 hts	
• HESDIN L'ABBE :	1998 hts	
• ISQUES :	1102 hts	
• SAINT ETIENNE au MONT :	4995 hts	
• BOULOGNE SUR MER :	44862 hts	
• ST-MARTIN BOULOGNE :	11500 hts	
• LE PORTEL :	10 866 hts	
• OUTREAU :	15 442 hts	
• EQUIHEN :	2 934 hts	
• LA CAPELLE :	1 545 hts	
• PERNES :	467 hts	
• CONTEVILLE :	445 hts	
• PITTEFAU :	125 hts	
• BELLEBRUNE :	249 hts	
• BELLE HOULLEFORT :	539 hts	
• WIMEREUX :	8200 hts	(13000 l'été)
• WIMILLE :	4300 hts	



Participation : En 2009, 62 médecins (52%) ont fait au moins 1 garde de semaine et 61 (51%) ont fait au moins 1 garde de Week-end. Environ 35 % des gardes sont effectuées par les six médecins les plus actifs

MMG BOULOGNE SUR MER	2009	
SAMBA / adhérents au 1er Janvier : n=	125	
Médecins Titulaires sect.1, non exemptés	119	
Médecins exemptés de garde	6	
Médecins hors secteur	1	
Médecins non installés Remplaçants	12	
Mouvements d'effectifs dans l'année / n =	0	
Médecins en retraite ou décédé pendant l'année	3	
Médecins partis ou reconvertis pendant l'année		
Installations et Médecins entrants	3	
PARTICIPATION		
Médecins Titulaires non exemptés	119	
Nombre de médecins inscrits au tableau	119	
<i>% de médecins inscrits au tableau</i>		100,00
Médecins ayant fait au moins 1 garde semaine	62	
<i>% Médecins ayant fait au moins 1 garde sem.</i>		52.10
Médecins ayant fait au moins 1 garde We	61	
<i>% Médecins ayant fait au moins 1 garde We</i>		51.26

<i>Activité Semaine pour 6 médecins / n=</i>	252	
Gardes semaine réalisées par 6 médecins	87	
<i>% Gardes semaine réalisées par 6 médecins</i>		34,52
<i>Activité Fériés pour 6 médecins / n=</i>	226	
Gardes Fériés réalisées par 6 médecins	80	
<i>% Gardes Fériés réalisées par 6 médecins</i>		35,40

3. Accessibilité

- Les médecins Boulonnais ont choisi l'accès régulé à la MMG pour des raisons de sécurité (digicode à l'entrée) et de rationalisation des soins. Cette régulation est pratiquée par le CRRAL mais aussi par l'IAO (Infirmière d'Accueil et d'Orientation des Urgences) afin d'éviter un engorgement des Urgences.
- No Tel unique : Le 03 21 71 33 33, numéro Départemental dédié à la Permanence des soins, permet à l'ensemble de la population du Département de joindre le Centre de Réception et de Régulation des appels libéraux (CRRAL) fondé en 2002 par le Dr Pierre Grave.
- **En pratique** : Les patients parviennent très majoritairement après régulation par le CRRAL (67%), proportion stable par rapport à 2008 (68 %). Seuls 1% des patients sont adressés par le Centre 15, ce qui tend à prouver qu'ils font bien la différence entre ce qui relève de la Permanence des soins (PDS) et ce qui relève de l'Aide Médicale Urgente (AMU). Ceci crédibilise le choix d'un Centre de régulation propre à la Permanence des soins avec numéro de téléphone spécifique (03 21 71 33 33), ce qui évite l'encombrement du Centre 15 et le retard de prise en charge des urgences vitales qui en découlerait.
- La proportion d'accès direct a fortement diminué passant de 19 % en 2005 à moins de 6 % en 2008 et seulement 4 % en 2009. C'est d'ailleurs une volonté de la CNAM qui différencie les actes régulés des actes non régulés en terme de rémunération. La mise en place d'un digicode à l'entrée de la MMG (visant à sécuriser le médecin), ainsi que l'éducation du public par les effecteurs libéraux (domaine où les pouvoirs publics doivent fournir des efforts) sur le bon usage de la permanence des soins et de la régulation préalable, contribuent fortement à ce résultat. Le mode d'emploi de ce bon usage est affiché à l'entrée de la MMG.
- Ceci démontre, s'il en était besoin, l'utilité et la nécessité d'une campagne d'information grand public sur le bon usage de la Permanence des soins et la **nécessité d'une régulation préalable pour toute demande de soins non programmée, afin que cessent la croissance**

constante de l'afflux aux urgences et l'engorgement de ces services qui en découle, de même que l'inflation particulièrement coûteuse des moyens. Cette stratégie devrait permettre la mise en oeuvre d'une véritable **filière de soins MMG-Hôpital**, filière contractualisée, où les Spécialistes en Médecine Générale ont toute leur place, tout en respectant leur **droit au repos de sécurité**, le travail en toute sécurité; conditions indispensables pour susciter le volontariat des médecins généralistes qui travaillent beaucoup (55 heures en moyenne dans le Nord), qui vieillit, et qui se féminise aussi.

- En 2009, 877 patients (2,4 patients par jour en moyenne), soit 160 patients supplémentaires par rapport à 2008, ont été adressés par le service des Urgences à la MMG.
27% des patients (+ 3%) ont donc été régulés par ce service. La coopération "ville-hôpital" enregistre donc des progrès cette année, même si beaucoup reste à faire, en particulier au niveau de l'éducation des patients par les pouvoirs publics, sur le bon usage de la permanence des soins et des services d'urgences.

4. Sécurité

- La MMG est sécurisée par une caméra de surveillance reliée au Poste de sécurité de l'hôpital. Le médecin de garde est équipé d'un storno permettant d'alerter le poste de sécurité en cas de besoin. Des rondes sont organisées par les agents de sécurité du Centre Hospitalier. La MMG est aussi équipée d'un digicode permettant l'accès uniquement après régulation du CRRAL ou de l'IAO du service des Urgences

5. Activité

- Nous estimons à 17012 actes l'activité de la MMG depuis son ouverture.
- En 2009, 3328 actes ont été recensés soit une hausse de 8.5% par rapport à 2008.
- Nous effectuons une moyenne de 2,76 actes les soirs de semaine, ce qui démotive fortement les médecins généralistes pour les astreintes dans ce créneau horaire. Il faut souligner que 39 astreintes de 4 heures le soir en semaine se sont soldées, pour le médecin, par une activité nulle. L'activité a été d'1 acte à 36 reprises, de 2 actes à 61 reprises, de 3 actes à 38 reprises et de 4 actes à 28 reprises. Au total, 4 fois sur 5, le médecin d'astreinte a une activité souvent bien inférieure, rarement égale, à 1 acte par heure.
- Cette faible activité des soirs de semaine traduit une filière de soins Ville-Hôpital insuffisamment exploitée, notamment avec la Pédiatrie, malgré de bonnes relations entre les partenaires. La différence de statut entre Libéraux et Hospitaliers (paiement à l'acte versus gratuité

apparente), la Tarification à l'activité (T2A) qui inhibe la filière de soins, l'absence d'éducation et d'incitation des patients à se faire réguler au préalable, avant de se présenter dans les services d'urgence, expliquent ce constat.

- Le We l'activité augmente légèrement et reste donc soutenue avec une moyenne de 27 actes les Dimanche et jours fériés (27 le Dimanche et 29 les jours fériés), de 18 actes les samedi.

ACTIVITE	2009		Total depuis ouverture	
Activité comptabilisée Samedi	939		4540	
Nombre de Samedi		51		251
Moyenne d'activité Samedi		18		18
Activité extrapolée Samedi				276
Activité comptabilisée Dimanche & Fériés	1693		8016	
Nombre de Dimanche & Fériés		62		305
Moyenne d'activité Dimanche		27		26
Activité extrapolée Dimanche				520
Activité comptabilisée semaine	696		3447	
Nombre de jours de semaine		252		1239
Moyenne d'activité semaine		2,76		2,78
Activité extrapolée semaine				213
Activité Totale comptabilisée	3328		16003	
Activité Totale extrapolée				1009
Activité Totale estimée		3328		17012

	Actes	jours	Moyenne
Total Actes	3328	365	
Lundi	132	50	2,64
Mardi	135	51	2,65
Mercredi	139	51	2,73
Jeudi	161	51	3,16
Vendredi	129	49	2,63
Total semaine	696	252	2,76
Samedi	939	51	18,41
Dimanche	1400	52	26,92
Fériés	293	10	29,30
Dimanche & fériés	1693	62	27,31

	Nbre astreintes
0 Acte	39
1 Acte	36
2 Actes	61
3 Actes	38
4 Actes	28
Total	202

6. Caractéristiques de la patientèle

- **Sexe** : On note une prépondérance féminine (56%) dans la fréquentation de la MMG qui correspond à la répartition homme/femme dans la population française
- **Age** : **La pédiatrie représente 42 % de la fréquentation à la MMG.** Cette proportion est stable par rapport à 2007 et 2008 et en baisse par rapport aux années précédentes. (47% en 2006 et 50 % en 2005). Nous constatons l'absence de régulation préalable à l'accès au Pédiatre de Garde. Nous soulignons également l'absence de filière de soins entre la Pédiatrie et la MMG. La T2A, les modes d'organisation et de financement différents pour une mission qui est pourtant unique : celle de la Permanence des soins, sont donc finalement contre productifs puisqu'ils écartent le patient du parcours de soins vertueux, en détournant Pédiatres et Urgentistes de leur principale mission : L'urgence et la réanimation .
- Les personnes âgées de plus de 65 ans représente une faible proportion de la fréquentation. Aux horaires de la Permanence des soins, ils relèvent en effet, dans le cadre de l'urgence, le plus souvent d'un bilan biologique, d'un examen radiologique, d'un ECG, ou d'un plateau technique et donc le plus souvent du service des urgences ou d'une prise en charge organisée à domicile par le médecin traitant (type soins palliatifs) ou par le service d'HAD.
- **Provenance** : **12% des patients examinés habitent en dehors du secteur** couvert par la MMG. Ce taux est en baisse (19 % en 2007), ce que nous expliquons par le rattachement en fin d'année 2008 du secteur de Saint-Léonard à la MMG, dans le cadre de la réduction du nombre de secteurs du département du Pas de Calais. Nous observons que bon nombre des patients "hors secteurs" proviennent du secteur de Desvres-Samer, et également du secteur d'Ambleteuse.
- **Situation Professionnelle** : Un gros tiers des patients examinés à la MMG sont considérés comme "actifs"
- **Couverture complémentaire** : En moyenne 20 % de la population fréquentant la MMG bénéficie de la CMU. 1% de la population examinée ne disposait pas de couverture mutuelle.
- **Transport** : Seuls 11 patients (0.34 %) ont nécessité un transport sanitaire vers les Urgences avant réorientation vers la MMG. Une évaluation spécifique de la Navette Sociale est effectuée parallèlement (cf dernière partie)

7. Caractéristiques des Pathologies et Décisions

- **Pathologies** : Patho infectieuse (60 %), Petite traumatologie (9%), Psychiatrie (3%). Autres pathologies (28%).
- **Consultations antérieures pour le même motif** : 15 % des patients avaient déjà consulté pour le même problème, avant de venir à la MMG (en constante diminution depuis l'ouverture de la MMG)
- **Décision** : 89 % des patients bénéficient d'une prescription. 4 % des patients sont orientés vers les Urgences ou hospitalisés.

	2009		Total	
PATHOLOGIE / n =	3268		6255	
Mdie Inf	1966		3747	
<i>% Mdie Inf</i>		60,16		59,90
Psychiatrie	82		143	
<i>% Psychiatrie</i>		2,51		2,29
Toxicomanie	7		13	
<i>% Toxicomanie</i>		0,21		0,21
Traumato	310		603	
<i>% Traumato</i>		9,49		9,64
Autres	903		1749	
<i>% Autres</i>		27,63		27,96

	2009	Total
DECISION / n=	3069	1402
Prescription	2722	11996
<i>% Prescription</i>	88,69	85,55
Pas de Prescription - conseils	111	786
<i>% Pas de Prescription - conseils</i>	3,62	5,61
Specialiste	44	216
<i>% Specialiste</i>	1,43	1,54
Acte technique	75	433
<i>% Acte technique</i>	2,44	3,09
Envoi urgences - Hospitalisation	117	591
<i>% Envoi Urgences - Hospitalisationsi</i>	3,81	4,21

- **Justification médicale de la consultation** : La régulation médicale réduit très fortement la proportion d'actes non justifiés. Néanmoins, 19 % des consultations effectuées à la MMG n'apparaissent pas justifiées dans le cadre de la garde, d'un point de vue médical. Ce score est en constante augmentation depuis l'ouverture de la MMG, malgré un accès direct très limité et une régulation médicale.
- **Retour à la MMG** : En 2009 : 23 % des consultations ont été effectuées pour des patients qui avaient déjà fréquenté au moins une fois la MMG .
- **Actes impayés** : 4 % des actes sont impayés, soit totalement, soit partiellement (part AMC). L'information préalable des patients venus spontanément et réorientés par le service des Urgences pourrait diminuer ce chiffre.

a) Bilan Financier 2009

Les tableaux suivants représentent :

1. Le récapitulatif du budget de l'année 2008 avec les dépenses 2008 effectuées en 2009

MMG Boulogne 2008	FIQCS accordé en 2008			Dépenses 2008		
	FAQSV 29-05-2007	FIQCS 27-06-08	TOTAL	Dep au 31-12-08	Dep 2008 en 2009	Total Dep 2008
Informatique Matériel	0,00	0,00	0,00			
Informatique Logiciels	0,00	0,00	0,00			
Matériel Médical	0,00	0,00	0,00			
Total Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournitures Bureau	150,00	450,00	600,00	547,65		547,65
Fournitures Médicales	876,00	2 628,00	3504,00	1534,60		1534,60
Loyer	1 375,50	4 140,00	5515,50	2665,08		2665,08
Charges locatives				990,62		990,62
Frais d'Entretien locaux				738,42		738,42
Informatique Maintenance	125,10	417,00	542,10	550,00		550,00
Assurances	279,90	933,00	1212,90	773,35		773,35
Frais PTT, Tel, Internet	300,00	1 000,00	1300,00	1246,12	19,75	1265,87
Réunions	864,00	2 880,00	3744,00	2640,00	240,00	2880,00
Total Fonct. hors charges de personnel	3970,50	12448,00	16418,50	11685,84	259,75	11945,59
Comptable	1 500,00	5 000,00	6500,00	2810,26	2804,38	5614,64
Coordination	750,00	2 250,00	3000,00	3000,00		3000,00
Secrétaire	2 250,00	6 750,00	9000,00	7938,50	713,80	8652,30
Totaux Frais de Personnel	4500,00	14000,00	18500,00	13748,76	3518,18	17266,94
Totaux	8470,50	26448,00	34918,50	25434,60	3777,93	29212,53

A noter une correction par rapport au rapport d'étape précédent : rubrique fournitures médicales (750 € avaient été comptabilisées par erreur dans les dépenses 2008 effectuées en 2009)

2. Dépenses FIQCS 2009 :

1 MMG Boulogne 2008	2	3	4	5	6	7		
	FIQCS 01-01-09 au 31-03-09	FIQCS 01-04-09 au 31-12-10	FIQCS 01-01-10 au 30-06-10	Total FIQCS 01-04-09 au 30-06-10	TOTAL FIQCS	Dépenses 2009		
	FIQCS 28/10/08	FIQCS 30/07/09 + avnt n°1 du 23/11/09			exercice 2009	Dep. au 31-12-09	Prev. Dep 2009 en 2010	Prev Total Dep 2009
Informatique Matériel		1 495,80	997,20	2 493,00	1 495,80	1540,00	973,58	2513,58
Informatique Logiciels		120,00	80,00	200,00	120,00	159,00		159,00
Matériel Médical		300,00	200,00	500,00	300,00	0,00	213,40	213,40
Total Investissement	0,00	1915,80	1277,20	3193,00	1915,80	1699,00	1186,98	2885,98
Fournitures Bureau	113,00	450,00	300,00	750,00	563,00	0,00	271,78	271,78
Fournitures Médicales	657,00	1 875,00	1 250,00	3 125,00	2 532,00	1260,00		1260,00
Loyer	1035,00	3 525,00	2 350,00	5 875,00	4 560,00	2740,63		2740,63
Charges locatives				0,00	0,00	1005,60		1005,60
Frais d'Entretien locaux				0,00	0,00	744,33		744,33
Informatique Maintenance	104,00	450,00	300,00	750,00	554,00	550,00		550,00
Assurances	233,00	637,80	425,20	1 063,00	870,80	766,85		766,85
Frais PTT, Tel, Internet	250,00	1 125,00	750,00	1 875,00	1 375,00	1166,81	100,00	1266,81
Réunions	720,00	2 250,00	1 500,00	3 750,00	2 970,00	1920,00	1050,00	2970,00
Total Fonct. hors charges de personnel	3112,00	10312,80	6875,20	17188,00	13424,80	10154,22	1421,78	11576,00
Comptable	1250,00	3 600,00	2 400,00	6 000,00	4 850,00	2895,29	3000,00	5895,29
Coordination	563,00	3 375,00	2 250,00	5 625,00	3 938,00	3563,00	375,00	3938,00
Secrétaire	1688,00	7 500,00	5 000,00	12 500,00	9 188,00	8633,67	1000,00	9633,67
Totaux Frais de Personnel	3501,00	14475,00	9650,00	24125,00	17976,00	15091,96	4375,00	19466,96
Totaux	6613,00	26703,60	17802,40	44506,00	33316,60	26945,18	6983,76	33928,94

La Subvention FIQCS correspondant à la convention du 30/07/2009 complétée de l'avenant n°1 du 23/11/2009 pour la période du 1er avril 2009 au 30 Juin 2010 est ventilée de manière à pouvoir considérer un budget annuel correspondant à l'exercice comptable, compte tenu du caractère annuel de la plupart des dépenses. Il est regrettable que le Bureau du FIQCS se refuse à annualiser ses subventions, ce qui complique le travail des coordonnateurs.

Les dépenses 2009 effectuées en 2010 sont prévisionnelles et seront ajustées après règlement des factures (Comptable, charges salariales en particulier).

3. Prévisionnel Dépenses FIQCS 2010

MMG Boulogne 2008	Previsionnel 2010		
	FIQCS au 31-12-2009	Dep. 2010	FIQCS au 30-06-10
Informatique Matériel	-1017,78	0,00	-20,58
Informatique Logiciels	-39,00	41,00	0,00
Matériel Médical	86,60	250,00	36,60
Total Investissement	-970,18	291,00	16,02
Fournitures Bureau	291,22	500,00	91,22
Fournitures Médicales	1272,00	1600,00	922,00
Loyer	1819,37	2850,00	1 319,37
Charges locatives	-1005,60	1050,00	-2 055,60
Frais d'Entretien locaux	-744,33	760,00	-1 504,33
Informatique Maintenance	4,00	600,00	-296,00
Assurances	103,95	800,00	-270,85
Frais PTT, Tel, Internet	108,19	1300,00	-441,81
Réunions	0,00	3000,00	-1 500,00
Total Fonct. hors charges de personnel	1848,80	12460,00	-3736,00
Comptable	-1045,29	6000,00	-4 645,29
Coordination	0,00	4500,00	-2 250,00
Secrétaire	-445,67	10500,00	-5 945,67
Totaux Frais de Personnel	-1490,96	21000,00	-12840,96
Totaux	-612,34	33751,00	-16560,94

Déficit FIQCS 2010 prév	-16561,94
Solde FIQCS 2008	17978,61
Dépenses 2008 en 2009	-3777,93
Retenue solde prév SAMBA 2008	-12323,00
Solde FIQCS 2010 prév	-14684,26

- **Les dépenses prévisionnelles sont établies pour tout l'exercice 2010 car les dépenses sont pour la plupart annualisées (loyer, fournitures médicales, comptable, etc ...).**
- La colonne FIQCS au 31-12-2009 correspond au budget FIQCS 2009 annualisé, disponible au 31/12/2009, en tenant compte des dépenses prévisionnelles 2009 à régulariser en 2010 : (Tableau 2 - 6^è colonne) - (Tableau 2 - dernière colonne).
- **Il faut noter que le budget attribué au comptable, de 6000 € pour 15 mois correspond donc à 4850 € par an soit une baisse de 1000 € environ, ce qui n'est pas concevable.**
- La colonne Dépenses 2010 correspond au prévisionnel des dépenses à effectuer en 2010
- La colonne FIQCS au 30/06/2010 correspond au déficit prévisible du budget FIQCS au terme de la convention, en tenant compte des dépenses prévisionnelles qui seront engagées durant l'ensemble de l'exercice 2010. Le déficit affiché correspond donc à la subvention nécessaire à obtenir pour pouvoir couvrir cet exercice 2010 : (Tableau 2 , 4^{ème} colonne) + (Tableau 3, 2^{ème} colonne) - (Tableau 3, 3^{ème} colonne), diminuée du solde dont dispose SAMBA.

4. Recettes et Dépenses SAMBA

SAMBA	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
CONVENTIONS							
Financement Fiqcs prévu / convention		62850,00	14955,00	32954,88	26448,00	38795,00	176002,88
Financement CAB prévu / convention	2000,00		4220	4700,00	3812,00	5000,00	19732,00
Total Conventions	2000,00	62850,00	19175,00	37654,88	30260,00	43795,00	195734,88
RECETTES							
Cotisations	2180,00	2180,00	1820,00	2440,00	2120,00	2400,00	13140,00
Versement FIQCS		77805,00	11893,00	12017,88	35492,00	26708,00	163915,88
Versement CAB	1000,00	3110,00	2110,00	4182,00	3812,00	2500,00	16714,00
Interets	12,48	26,25	137,60	221,62	314,93	172,13	885,01
Autres Recettes			2850,26				2850,26
TOTAL RECETTES	3192,48	83121,25	18810,86	18861,50	41738,93	31780,13	197505,15

SAMBA	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
DEPENSES								
Dép. MMG FAQSV 2005		-32090,34						-32090,34
Dép. MMG FAQSV 2005 payées en 2006			-5358,95					-5358,95
Dép. MMG FAQSV 2006			-22981,51					-22981,51
Dép. MMG FAQSV 2006 payées en 2007				-4937,82				-4937,82
Dép. MMG FAQSV 2007				-24385,43				-24385,43
Dép MMG FAQSV 2007 payées en 2008					-4040,62			-4040,62
Dép MMG FIQCS 2008					-25434,60			-25434,60
Dép MMG FIQCS 2008 payées en 2009						-3777,93		-3777,93
Dép MMG FIQCS 2009						-26945,18		-26945,18
Dép MMG FIQCS 2009 payées en 2010							-6983,76	-6983,76
Dep MMG FIQCS 2010								0,00
TOTAL FIQCS	0,00	-32090,34	-28340,46	-29323,25	-29475,22	-30723,11	-6983,76	-156936,14

Solde FIQCS prev au 31-12-2009	6979,74
Dépenses prévisionnelles au 31-12-2010	-33751,00
Versement FIQCS en attente jusqu'au 30-06-2010	12087,00
Solde FIQCS prévisionnel au 31-12-2010	-14684,26

SAMBA	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Taxis 2004	-307,19							-307,19
Taxis 2004 payés en 2005		-36,30						-36,30
Taxis 2005		-1573,87						-1573,87
Taxis 2005 payés en 2006			-135,30					-135,30
Taxis 2006			-3802,30					-3802,30
Taxis 2006 payés en 2007				-359,90				-359,90
Taxis 2007				-3420,90				-3420,90
Taxis 2007 payés en 2008					-188,40			-188,40
Taxis 2008					-3604,90			-3604,90
Taxis 2008 payés en 2009						-217,00		-217,00
Taxi 2009						-2459,00		-2459,00
Taxi 2009 payés en 2010							-165,40	-165,40
Taxi 2010								0,00
TOTAL TAXIS CAB	-307,19	-1610,17	-3937,60	-3780,80	-3793,30	-2676,00	-165,40	-16270,46
Taxis payés par SAMBA			-66,00			-36,56		-102,56
TOTAL TAXIS	-307,19	-1610,17	-4003,60	-3780,80	-3793,30	-2712,56	-165,40	-16373,02
Frais SAMBA Fournitures Bureau	-1101,77	-225,08		-69,47	-118,06	-144,91		-1659,29
Frais SAMBA Banque	-108,00	-9,90	-36,34	-32,31	-44,40	-57,31		-288,26
Frais SAMBA Gestion		-57,90		-777,35	-601,10	-407,56		-1843,91
Frais SAMBA PTT Internet	-220,73	-121,62	-270,50	-299,35	-362,20	-143,38		-1417,78
TOTAL FRAIS SAMBA	-1430,50	-414,50	-306,84	-1178,48	-1125,76	-753,16	0,00	-5209,24
TOTAL DEPENSES	-1737,69	-34115,01	-32650,90	-34282,53	-34394,28	-41172,59		-178353,00
TOTAUX	1454,79	49006,24	-13840,04	-15421,03	7344,65	-9392,46		19152,15

Solde FIQCS au 31-12-2009	6979,74
Solde CAB	443,54
Solde SAMBA	11563,47
SOLDE TOTAL	18986,75

5. Annexe 3

Nom du promoteur : Association SAMBA

Echéance n° :

Montant du versement : 26708 € versés en 2009

Analyse à partir de la Trésorerie arrêtée au:

La situation de trésorerie au 31-12-2009 montre que les disponibilités s'élèvent à	+ 13963.5 euros
Dépenses 2009 prévisionnelles à payer en 2010	- 6983,76 euros
<u>A déduire :</u>	
- Dépenses prévisionnelles d'investissement du 01/01/2010 au 31/12/2010	- 291,00 euros
- Dépenses prévisionnelles de personnel du 01/01/2010 au 31/12/2010	- 21000,00 euros
- Dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors charges de personnel du 01/01/2010 au 31/12/2010	- 12460,00 euros
- Dépenses prévisionnelles relatives aux dérogations tarifaires du xx/xx/xx au xx/xx/xx *	
<u>A rajouter :</u>	
- Paiement le de la subvention complémentaire en attente à ce jour	+ 12087,00 euros
Soit un excédent de trésorerie au 30/06/2010 estimé à	- 14684,26 euros

Il sera nécessaire de verser 14684,26 € à l'association SAMBA pour lui permettre d'honorer les dépenses à engager pour l'exercice 2010.

6. Annexe 4

Cf Pièces jointes : fichier pdf : compta samba 2009 + tableaux 2 et 3 ci-dessus

b) Activité de la Navette sociale de la MMG de Boulogne sur mer
Exercice 2009 - Budget prévisionnel 2010

III. Synthèse selon date de transport - Résultats au 31/12/2007

Année	Nbre de Transports	Subv. CAB	Forfaits CAB	Part. CAB	Part. Patient	Part. SAMBA	Cout total Transports	Moyenne Part. CAB	Moyenne Part. Patients	Cout Moyen Transport	Solde CAB
2004	15	1 000,00 €		343,49 €	36,00 €		379,49 €	22,90 €	2,40 €	25,30 €	656,51 €
2005	51	3 110,00 €	350,00 €	1 359,17 €	131,00 €		1 490,17 €	26,65 €	2,57 €	29,22 €	2 057,34 €
2006	57	2 110,00 €	2 500,00 €	1 662,20 €	229,00 €	66,00 €	1 957,20 €	29,16 €	4,02 €	34,34 €	5,14 €
2007	33	4 182,00 €	2 600,00 €	1 009,30 €	135,00 €		1 144,30 €	30,58 €	4,09 €	34,68 €	577,84 €
2008	33	3 812,00 €	2 652,00 €	1 169,90 €	140,50 €		1 310,40 €	35,45 €	4,26 €	39,71 €	567,94 €
2009	7	2 500,00 €	2 444,00 €	180,40 €	20,00 €	36,56 €	236,96 €	25,77 €	2,86 €	33,85 €	443,54 €
2010											
Total	196	16 714,00 €	10 546,00 €	5 724,46 €	691,50 €	102,56 €	6 518,52 €	29,21 €	3,53 €	33,26 €	443,54 €

Les chiffres présentés concernent la Navette sociale jusqu'au 31/12/2009

Ils intègrent :

- une facturation des transports jusqu'au 31/12/2009
- une facturation des forfaits hebdomadaires jusqu'à la semaine 52 incluse

IV. Synthèse selon date de paiement - Résultats au 31/12/2007

SAMBA	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Convention CAB	2000		4220	4700	3812	5000		19732,00
Versement CAB	1000,00	3110,00	2110,00	4182,00	3812,00	2500,00		16714,00
Taxis 2004	-307,19							-307,19
Taxis 2004 payés en 2005		-36,30						-36,30
Taxis 2005		-1573,87						-1573,87
Taxis 2005 payés en 2006			-135,30					-135,30
Taxis 2006			-3802,30					-3802,30
Taxis 2006 payés par SAMBA			-66,00					-66,00
Taxis 2006 payés en 2007				-359,90				-359,90
Taxis 2007				-3420,90				-3420,90
Taxis 2007 payés en 2008					-188,40			-188,40
Taxis 2008					-3604,90			-3604,90
Taxis 2008 payés en 2009						-217,00		-217,00
Taxis 2009 (au 30/11/2009)						-2459,00		-2459,00
Taxis 2009 payés par SAMBA						-36,56		-36,56
Taxis 2009 payés en 2010							-165,40	-165,40
Taxis 2010								0,00
TOTAL TAXIS CAB	-307,19	-1610,17	-3937,60	-3780,80	-3793,30	-2676,00	-165,40	-16270,46
TOTAL TAXIS	-307,19	-1610,17	-4003,60	-3780,80	-3793,30	-2712,56	-165,40	-16207,62

Solde CAB

443,54

V. Analyse

- Nombre de Transports : 7 transports
- Coût CAB de 7 transports : 180.40 €
- Nombre de Forfaits : 2340 € = *45 forfaits de semaine facturés (+ 2 qui seront réglés en 2010)*
- **Le coût total de la Navette sociale en 2009 est de 2624.40 €**
- Un transport a été réglé par l'association SAMBA car hors secteur et donc hors convention.
- Nous avons au 31/12/2009, pour le financement de la navette sociale, **un solde positif de 443.54 €**
- Nous constatons une baisse de l'activité de la Navette sociale, ce que nous attribuons à l'adaptation de la population qui s'est "éduquée" au mode de fonctionnement de la MMG . Nous l'attribuons aussi à un recours mesuré de ce service par les régulateurs du CRRAL.
- Nous constatons une stabilisation du coût moyen des transports à moins de 34 € en moyenne
- Il représente pour la CAB : **29.21 €** en moyenne

VI. Budget prévisionnel 2010

- 20 transports x 30 € (part CAB) = 600 €,
- 52 forfaits x 52 € (augmentation de 1 € soit 2%) = 2704 €

Soit un budget total de 3304 €

Pour l'association SAMBA :

Présidente
Dr Nathalie Rousselot

Trésorier
Dr Pierre Névians